



Téléservice : Compte AT/MP : accident du travail et maladie professionnelle

Urssaf

Permet aux employeurs cotisant au régime général de consulter le taux de cotisation concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP) applicable à leur établissement et la liste des sinistres reconnus impactant leurs futurs taux. Les données du compte AT/MP sont téléchargeables (formats Excel/pdf) permettant leur exploitation et leur archivage.

Accéder au
service en ligne ↗

(<http://www.net-entreprises.fr/vos-declarations-en-ligne/compte-atmp/#lessentiel>)

Vérfifié le 05 février 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Comment calculer les cotisations accident du travail et maladie professionnelle ? (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33665>)